



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information : statistiques  
sur la science, la technologie et l'innovation**

## **Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatif aux statistiques sur la science, la technologie et l'innovation**

### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2022/324 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatif aux statistiques sur la science, la technologie et l'innovation.

Le rapport contient des informations actualisées sur les faits nouveaux concernant la mesure des statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation. Il contient notamment des informations sur les stratégies, les orientations et les priorités actuelles du programme de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation de l'Institut, en couvrant les domaines de la collecte de données, des évolutions méthodologiques et des activités de développement des capacités, tout en mettant l'accent sur les défis actuels et futurs.

La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.

---

\* [E/CN.3/2023/1](#).



# Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatif aux statistiques sur la science, la technologie et l'innovation

## I. Introduction

1. Soumis à la suite d'une demande régulière de la Commission de statistique, le présent rapport a été élaboré par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les rapports précédents ont été soumis en 2004 (E/CN.3/2004/15), 2008 (E/CN.3/2008/21), 2013 (E/CN.3/2013/22) et 2018 (E/CN.3/2018/29). Le présent rapport contient des informations actualisées sur les évolutions récentes de la mesure des statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation. Il contient notamment des informations sur les stratégies, les orientations et les priorités actuelles du programme de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation de l'Institut ; il couvre les domaines de la collecte de données, des évolutions méthodologiques et des activités de développement des capacités et met spécifiquement l'accent sur les défis actuels et futurs.

## II. Institut de statistique

2. L'Institut est l'organisme chef de file du système des Nations Unies pour la collecte et la diffusion mondiales de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation. Conformément à la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2029, les activités principales du programme de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation sont axées sur le soutien aux politiques fondées sur des données probantes et sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cet objectif est atteint grâce à la collecte, l'analyse et la diffusion de données et d'indicateurs comparables au niveau international, à l'élaboration de nouvelles normes, standards et méthodologies et à la mise à jour de ceux qui existent déjà, ainsi qu'au renforcement des capacités statistiques.

3. Dans l'intention d'établir un programme durable de travail de base, le Conseil d'administration de l'Institut a approuvé en 2020 un ensemble de principes de hiérarchisation des priorités, le cadre de suivi mondial des objectifs de développement durable adopté par les États Membres constituant la plus haute priorité. Pour le programme de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation, l'ensemble initial d'indicateurs de base comprend :

a) Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB ;

b) Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants.

4. En ce qui concerne les données et les indicateurs, l'Institut a lancé en 2021 une enquête annuelle révisée sur les statistiques de la recherche et du développement afin de collecter des données pour soutenir le suivi mondial en relation avec les indicateurs 9.5.1 et 9.5.2. En outre, la nouvelle enquête fournit certaines données et indicateurs sur la recherche et le développement ventilés par sexe.

5. Les mesures visant à augmenter les taux de réponse constitueront une priorité pour les années à venir, l'accent étant mis sur l'aide aux États pour qu'ils produisent les données nécessaires à l'établissement de rapports sur les indicateurs 9.5.1 et 9.5.2.

On se concentrera sur la production de documents de référence et sur les activités de renforcement des capacités statistiques nationales.

6. Le Conseil d'administration a demandé au programme de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation d'entreprendre une consultation mondiale sur les indicateurs produits par l'enquête. Le processus de consultation a consisté, dans un premier temps, à consulter le secteur scientifique de l'UNESCO et, dans un second temps, à consulter les États membres de l'UNESCO sur la liste issue de la première étape.

7. La liste des indicateurs approuvés à l'issue du processus de consultation sera incluse dans la liste finale des données et indicateurs de base de l'Institut sur la science, la technologie et l'innovation qui doit être produite au titre du programme de statistiques. En 2020, la consultation du secteur scientifique de l'UNESCO a été achevée. La consultation des pays est en cours de planification.

8. Au titre du programme, l'Institut continuera d'élaborer des normes, des règles et des méthodes internationales pour améliorer les statistiques sur la recherche et le développement et en élaborer de nouvelles au niveau national. Ces travaux visent principalement à contribuer à la mise à jour des normes et méthodologies internationales telles que le *Manuel de Frascati* préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui fournit les lignes directrices pour la collecte et la déclaration des données sur la recherche et le développement, ainsi que le *Manuel d'Oslo* de l'OCDE/Eurostat, qui contient les lignes directrices pour la collecte, la déclaration et l'utilisation des données sur l'innovation.

9. Le programme continuera à produire des documents de référence pour soutenir le développement de statistiques sur la recherche et le développement au niveau national. Il s'agira notamment de la mise à jour et de la révision de son guide national pour la réalisation d'une enquête de recherche et de développement, qui fournit des conseils pratiques.

10. Le programme continuera à soutenir les efforts de renforcement des capacités au niveau national grâce à des modalités telles que :

- a) l'organisation de webinaires ;
- b) la production de cours en ligne ouverts et massifs ;
- c) la production de matériel de formation amélioré pour soutenir les indicateurs fondamentaux de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- d) l'organisation d'ateliers de formation en ligne ou dans les pays ;
- e) la fourniture de conseils techniques aux États afin de recenser et de combler les lacunes en matière de capacités institutionnelles, conformément aux priorités politiques déterminées en collaboration avec le secteur des sciences et les bureaux de terrain de l'UNESCO.

11. L'Institut se rapprochera d'autres parties prenantes afin d'explorer les possibilités de collaboration accrue dans le domaine du renforcement des capacités statistiques nationales en matière de science, de technologie et d'innovation. Outre le secteur scientifique de l'UNESCO, l'Institut s'adressera à des organisations telles que l'OCDE, Eurostat, le Réseau ibéro-américain sur les indicateurs de la science et de la technologie et l'Initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique de l'Agence de développement de l'Union africaine.

### III. Défis actuels

12. Dans le contexte de la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2029, ainsi que des contraintes financières actuelles, le programme de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation devra être axé sur la production de données et d'indicateurs de base pour soutenir le suivi mondial de la cible 9.5 des objectifs et, surtout, pour améliorer la couverture des données pour les indicateurs. Le tableau présente la portée de la collecte de données sur la recherche et le développement de l'Institut et la couverture des indicateurs par région.

13. L'Institut administre son enquête sur les statistiques de la recherche et du développement directement auprès de 124 pays. Les données pour les autres pays sont obtenues auprès de l'OCDE (39), d'Eurostat (7) et du Réseau ibéro-américain sur les indicateurs de la science et de la technologie (25), ce qui permet de couvrir les pays qui participent aux efforts de collecte de données de ces organisations.

14. Le tableau montre, par région cible, la couverture des données pour les 124 pays que l'Institut évalue directement. La couverture est calculée en comptant le nombre de pays pour lesquels au moins un point de données pour les indicateurs 9.5.1 et 9.5.2 est disponible pendant la période de cinq ans allant de 2016 à 2020.

15. Pour l'indicateur 9.5.1, les données sont disponibles pour 43 % des pays. Pour l'indicateur 9.5.2, ce chiffre est de 37 %. La disponibilité des données dans certaines régions, notamment l'Afrique subsaharienne, l'Océanie ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (l'Institut ne couvre que les pays des Caraïbes qui ne sont pas couverts par le Réseau ibéro-américain), est préoccupante et démontre qu'il existe des lacunes critiques en matière de données.

#### Couverture des données pour les indicateurs de la cible 9.5, par région

Région	Pays couverts par l'enquête de l'Institut	Pays avec au moins un point de données disponible entre 2016 et 2020			
		Indicateur 9.5.1		Indicateur 9.5.2	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Afrique (sub-saharienne)	47	13	28	10	21
Asie (centrale et méridionale)	14	8	57	6	43
Asie (de l'Est et du Sud-Est)	14	10	71	9	64
Amérique latine et Caraïbes	8	–	–	–	–
Amérique du Nord et Europe	11	8	73	7	64
Océanie	9	1	11	1	11
Asie occidentale et Afrique du Nord	21	13	62	13	62
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>53</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>37</b>

16. À l'avenir, le défi pour le programme de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation sera de répondre à la nécessité d'accroître la couverture des données de ces indicateurs afin de soutenir une prise de décision efficace et le renforcement des capacités statistiques dans les pays. L'Institut suivra de près les recommandations issues du prochain forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable, qui se tiendra en mai 2023, ainsi que du forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui se tiendra en juillet 2023 et au cours duquel des examens approfondis de cinq objectifs, dont l'objectif 9, seront réalisés. En outre, il

est important d'examiner les recommandations qui seront adoptées lors du prochain sommet sur les objectifs (en septembre 2023), car cet événement constituera l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs, ainsi que lors des autres événements mondiaux sur les objectifs en 2024, tous menant à l'examen des objectifs en 2025.

17. En outre, et surtout, le programme devra établir un modèle de financement stable s'il veut continuer à servir durablement les États et les parties prenantes mondiales.

#### **IV. Conclusions**

18. Le programme est en cours de transformation et de repositionnement afin de répondre aux besoins des États membres de l'UNESCO et de la communauté internationale dans le domaine des statistiques sur la science, la technologie et l'innovation. Cette transformation a permis à l'Institut de placer au cœur du programme les éléments statistiques prioritaires décisifs que sont les données et les indicateurs, en particulier la production d'indicateurs pour la cible 9.5 des objectifs. Elle comprend également la mise en place d'un programme agile qui effectue la collecte et l'analyse de données ad hoc et pertinentes pour les politiques dans le domaine de la science.

19. Le programme réalisera son programme de travail sur les statistiques dans le contexte de quatre rôles clés : a) la production de statistiques dignes de confiance ; b) l'apport d'une expertise ; c) la mise en place de coalitions ; d) le renforcement des capacités. Dans ce contexte, le programme continuera : a) à collecter, analyser et diffuser des données et des indicateurs sur la science, la technologie et l'innovation comparables au niveau international ; b) à améliorer les méthodologies, normes et standards existants et à en développer de nouveaux dans le domaine des statistiques scientifiques ; c) à former les pays et à renforcer leurs capacités en matière de statistiques sur la science, la technologie et l'innovation. Pour y parvenir, il conservera une démarche novatrice, améliorera les partenariats actuels et en recherchera de nouveaux.

#### **V. Décision que la Commission de statistique est invitée à prendre**

20. **La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.**